

SLOW

Commune de LONG

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 FEVRIER 2025

DEPARTEMENT DE LA
SOMME

ARRONDISSEMENT
D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 9 février 2024, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie PECQUET, Alain COPIN, Jean-Noël FOSSATI, Aude PETIT, Jean-Pierre VARLET, David PERTUÉ, Nadia GUILBERT, Perrine RETOURNÉ, Francis LÉPINE.

Etaient absents excusés :

Tanguy LADRIERE qui a donné pouvoir à Jean-Noël FOSSATI

François BLIN qui a donné pouvoir à Jean-Marie PECQUET

Etaient absents :

Xavier HENRY et Olivier FEREZ

Francis LÉPINE a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 11

Date de convocation :

Le 24 février 2025

Date d'affichage :

Le 07 mars 2025

OBJET

DÉLIBÉRATION
N° 9 /2025 :
Vacations camping

La séance étant ouverte,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le recrutement pour la gestion du camping lors de la saison 2025.

La commission camping a reçu les candidats pour une présentation puis une mise en situation. A l'issue de ces entretiens, le choix de la commission s'est porté sur Mme Vasseur domiciliée à Long qui prendra ses fonctions au 1^{er} mars 2025 pour une durée de 9 mois.

Afin de former cette personne sur les tâches principales (gestion des réservations, fonctionnement de la régie, organisation du camping...) Monsieur le Maire souhaite évoquer la possibilité d'un tuilage avec l'ancienne gérante, sous forme de vacations à la demande. Le coût horaire serait identique au salaire précédemment versé correspondant à l'indice brut 441 indice majoré 393 et le nombre d'heures adapté en fonction des besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Monsieur Fossati s'étant abstenu, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de vacataire au profit de Madame Fossati afin d'assurer le tuilage avec la nouvelle gérante.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean Marie PECQUET

